



Communiqué de LA VIGIE du 13 avril 2020

Le mercredi 8 avril dans l'après-midi, les forces de l'ordre ont investi la zone à défendre de la Normandelière pour interpellier des personnes impliquées dans une altercation le matin même. Avec ces appréhensions, les gendarmes ont procédé à l'évacuation de tous les occupants du squat sans heurts.

Suite à la mission des gendarmes, L'association la Vigie relève l'indécence de l'opération de nettoyage de la zone menée par la municipalité avec plusieurs dizaines de partisans en période de confinement sanitaire absolu de la population.

Les services techniques de la commune et les partisans ont investi les lieux dès le départ des gendarmes vers 20 heures et avec précipitation et brutalité ont immédiatement mis le feu aux installations précaires sur le terrain. Six foyers géants illuminaient la nuit.

L'opération de nettoyage de la zone s'est poursuivie le lendemain en bafouant les règles de confinement en mobilisant des personnes civiles sous le couvert de mission d'intérêt général. La Vigie déplore la tentative de camouflage de la responsabilité que porte la municipalité dans les dégradations de la zone par une opération de nettoyage de la zone aux méthodes et aux moyens arbitraires.

La Vigie dénonce les travaux entrepris le jour suivant pour le dégagement et le broyage des arbres et des branchages laissés sur le site de la dune suite à l'arrêt du chantier en octobre. L'entreprise en titulaire du marché concerné n'a pas déclaré, ni affiché cette reprise de chantier. Même si ce n'est pas l'entreprise titulaire, ces travaux ne sont pas conformes au respecté des dates d'exécution relatives aux règles de protection en périodes de nidification des oiseaux.

Puisque les huissiers ne pouvaient se déplacer en cette période, Le président de La Vigie s'est rendu sur le chantier pour constater ces travaux sans contrôle, afin d'informer ses collègues des associations immobilisées dans leur confinement : LPO, FNE. Surfrider. Sur le chantier, n'ayant que son attestation de sortie mais pas de dérogation, les gendarmes lui ont infligé le PV confinement pour avoir mis le pied sur la dune.

L'association La Vigie tient à réaffirmer sa position concernant le projet de port de plaisance de Brétignolles-sur-Mer :

Considérant que ce Projet entaché d'irrégularités est sous la coupe de cinq recours déposés par La Vigie près le tribunal administratif de Nantes. Attendu que la désapprobation publique est fondée et réclame légitimement justice, La Vigie appelle l'Etat à annuler l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique du préfet dans l'attente des jugements sur le fond des recours déposés.